

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :

12 DEC. 2016

Dossier complet le :

12 DEC. 2016

N° d'enregistrement :

2016-2265

**1. Intitulé du projet**

Opération de renouvellement urbain du centre-ville de Beaucouzé (49)

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de Beaucouzé

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Maire Didier ROISNE

RCS / SIRET

12141900120110001691

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33 du tableau annexe à l'article R122-2 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016	Zone d'aménagement concerté Surface d'environ 9 ha 200 à 250 logements ou équivalents-logements (commerces par exemple) créés soit environ 13 000 à 16 250 m <sup>2</sup> de surface plancher
Rubrique 39 du tableau annexe à l'article R122-2 en vigueur à partir du 1er janvier 2017	

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

**4.1 Nature du projet**

Le projet correspond à une opération de renouvellement urbain du centre-ville de Beaucouzé avec création de logements, de commerces et de services (notamment une maison de santé) et le réaménagement des espaces publics (rues, places).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont multiples :

- créer des liens dans un centre multipolaire en favorisant les déplacements piétons et cycles et en renforçant l'attractivité commerciale,
- étendre le parc du Prieuré vers le centre-ville,
- accroître l'offre de logements en centre-ville, adapté aux besoins de tous et à proximité immédiate des commerces et services
- affirmer l'identité du cœur de Beaucouzé en s'appuyant sur son patrimoine naturel

Ainsi, ce sont environ 250 logements ou équivalents-logements qui seront créés.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux seront engagés en plusieurs phases en débutant par les parcelles dont la maîtrise foncière est assurée par la commune de Beaucouzé.

Des nouveaux bâtiments seront construits en lieu et place de bâtiments existants aujourd'hui abandonnés et/ou en mauvais état ou en remplacement d'espaces verts.

Les espaces publics seront requalifiés en accompagnement des nouvelles constructions avec l'aménagement de trois parvis successifs en cœur de centre-ville (un parvis-parc, un parvis jardin et un parvis urbain).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les nouveaux aménagements seront destinés aux habitants et aux usagers du centre-ville de Beaucouzé.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier Loi sur l'eau

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Soumission à étude d'impact ou non

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface projet	9 ha
Nombre de logements ou équivalent-logements	200 à 250
Surface-plancher développée	environ 13 000 à 16 250 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Beaucouzé

Rues concernées :

- Rue de Montreuil
- Rue du bourg de paille
- Rue du bourg
- Rue de la picoterie
- Rue de l'oiseillerie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0° 37' 54" Lat. 47° 28' 27" (mairie)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâtiments, jardins privés, potagers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU Sud-Ouest d'Angers Loire Métropole approuvé dans sa première version le 10/07/2006.

Centre-ville classé en zone UAc (zone urbaine centrale) et UCb (zone résidentielle).

Document d'urbanisme prochainement approuvé (début 2017) : PLUi de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

Centre-ville qui sera classé en tant que zone UA (zone urbaine centrale) et UC (zone à dominante d'habitat) faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation locale (OAP). (voir détails en annexe)

Pour les rubriques 33<sup>a</sup> à 37<sup>a</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensée dans le périmètre d'étude.  La ZNIEFF la plus proche « Bocage mixte chêne pédonculé – Chêne Tauzin à l'Ouest d'Angers » se positionne à 1,5 km à l'ouest du centre-ville de Beaucouzé.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement dans l'agglomération d'Angers a été réalisé par le bureau d'études Acouphen. D'après les cartographies présentées, les rues du périmètre d'étude se caractérisent par des émissions sonores comprises entre 55 et 60 dB(A), respectant les seuils réglementaires. Le périmètre d'étude se positionne à 600m des voies identifiées comme source de bruit, hors emprise impactée par le bruit de ces infrastructures.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté urbaine, complété par des prospections habitats et sols sur les parcelles en 2016, aucune zone humide n'est présente dans le périmètre d'étude.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beaucouzé n'est pas concernée par le risque inondation. Elle se positionne en zone d'aléa faible vis à vis du risque sismique et du retrait gonflement des argiles.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre projet se positionne hors zone Natura 2000. Les plus proches, la ZPS FR5210115 « Basses vallées angevines et prairies de la baumette » et la ZSC « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et Prairies de la Baumette » se positionnent à environ 3,5km au Sud-Est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera potentiellement excédentaire en matériaux compte tenu des travaux de terrassement pour la construction des différents bâtiments
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une dizaine de nids d'hirondelles de fenêtre ont été observées en façade de plusieurs maisons inhabitées. Il n'est pas possible d'éviter d'impacter ces nids compte tenu de leur localisation au droit de bâtiments abandonnés voués à être détruits pour l'opération de renouvellement urbain. Afin de minimiser les impacts sur cette espèce, les nids seront déposés entre octobre et mars (hors période de nidification) et des nids artificiels seront prévus pour permettre aux espèces de retrouver des lieux de reproduction favorables.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors zone Natura 2000 et hors ZNIEFF. Il n'est pas de nature à impacter, même indirectement, les zones à sensibilité les plus proches (3,5 km au Sud-Est environ)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement urbain entraîne la suppression de bâtiments inhabités et en mauvais état ainsi que des espaces verts privés. Cette densification en cœur de ville permet d'éviter toute consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartographies du plan de prévention du bruit, le secteur étudié n'est pas impacté par le bruit des infrastructures routières bruyantes les plus proches. L'arrivée de nouveaux habitants engendra une augmentation des flux routiers qui restera peu significative..
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rues du centre-ville disposent d'un réseau d'éclairage. Il n'y a pas de création de nouvelles voiries dans le cadre du projet, seulement un réaménagement de portions de voies existantes.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'arrivée de nouveaux habitants engendrera une augmentation des flux routiers qui s'accompagnera de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble du centre-ville comporte un réseau d'assainissement séparatif. Les eaux de ruissellement des nouveaux bâtiments seront collectées dans un réseau d'assainissement séparatif et rejoindront le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'arrivée de nouveaux habitants entrainera une production supplémentaire d'eaux usées et de déchets. La station d'épuration de la Baumette (qui traite entre autres, les eaux usées de Beaucouzé) est suffisamment dimensionnée pour pouvoir traiter ces nouveaux apports. La collecte des déchets sera assurée comme aujourd'hui par les services d'Angers Loire Métropole.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraine la création de nouveaux commerces qui viendront dynamiser l'activité économique du centre-ville</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets sur la commune de Beaucouzé ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2013 : la ZAC des Hauts du Couzé au Sud du centre-ville et la ZAC « Les Echats III » au Nord du centre-ville, qui correspondent à deux opérations d'habitat en extension urbaine.

Les trois opérations s'inscrivent dans l'objectif de production de logements sur le territoire de Beaucouzé en respect du SCOT et PLUi à venir.

Chaque opération présente des ouvrages de gestion des eaux pluviales qui permettent de s'affranchir de tout impact sur le milieu hydraulique récepteur (mise en place d'ouvrages de rétention et de régulation).

La station d'épuration de la Baumette qui gère les eaux usées de la commune de Beaucouzé est suffisamment dimensionnée pour gérer les nouveaux apports.

Les trois opérations sont réparties à l'échelle de la commune. Les nouveaux flux routiers seront de même répartis à l'échelle de la commune.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans un souci de limitation de la consommation foncière et d'amélioration du cadre de vie des habitants, la commune souhaite poursuivre la mutation et la dynamisation du centre-ville de part et d'autre des rues du Bourg de-Paille (axe historique Est/Ouest de la commune reliant Beaucouzé à Angers), de l'Oisellerie et de Montreuil.

L'opération de renouvellement urbain permettra de conforter la mixité et l'attractivité du centre-ville tout en affirmant l'identité de ce cœur de ville en lien avec son patrimoine naturel (étang du Prieuré notamment).

L'opération de renouvellement urbain est inscrite dans les orientations d'aménagement et de programmation locales du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, qui a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet, via la densification du centre-ville, n'aura pas d'impact majeur sur l'environnement.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
	- Détails sur le plan local de l'urbanisme Sud-Ouest en vigueur et sur le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole
	- Synthèse de l'état environnemental du site

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beaucouze

le,

07 Décembre 2016

Signature



Didier ROISNE  
Maire